

La réforme territoriale

Ville de METZ Conseil municipal du 07 juillet 2011

La réforme territoriale crée les statuts de Métropole et de Pôle Métropolitain et vise à achever et rationaliser la carte des intercommunalités.

1) Le contexte européen et Grand Régional dans lequel s'inscrit la réforme territoriale en France

- Metz a un avenir métropolitain au sein de la Grande Région: état des lieux
- Le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain: point d'information

2) le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

- Le projet présenté par le Préfet à la CDCI réunie le 28 avril 2011
- Un projet pour Metz

Le contexte européen et Grand Régional dans lequel s'inscrit la réforme territoriale en France

- **Ce projet de SDCI s'inscrit dans un cadre particulier pour la Ville de Metz:**

En France, METZ ne figure pas parmi les 11 agglomérations de plus de 500 000 habitants susceptibles d'accéder au statut de **Métropole**,

En Europe, METZ est invitée, depuis 2000, par le SDEC (schéma de développement de l'Espace Communautaire Europe 2000+) à constituer une **Aire Métropolitaine Transfrontalière** pour éviter un scénario d'isolement métropolitain.

En France, METZ est partenaire, depuis sa délibération d'adhésion en mars 2000, du réseau des Villes du Sillon Lorrain que la réforme territoriale permet de transformer en **Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain** dès 2011: le **PMSL**.

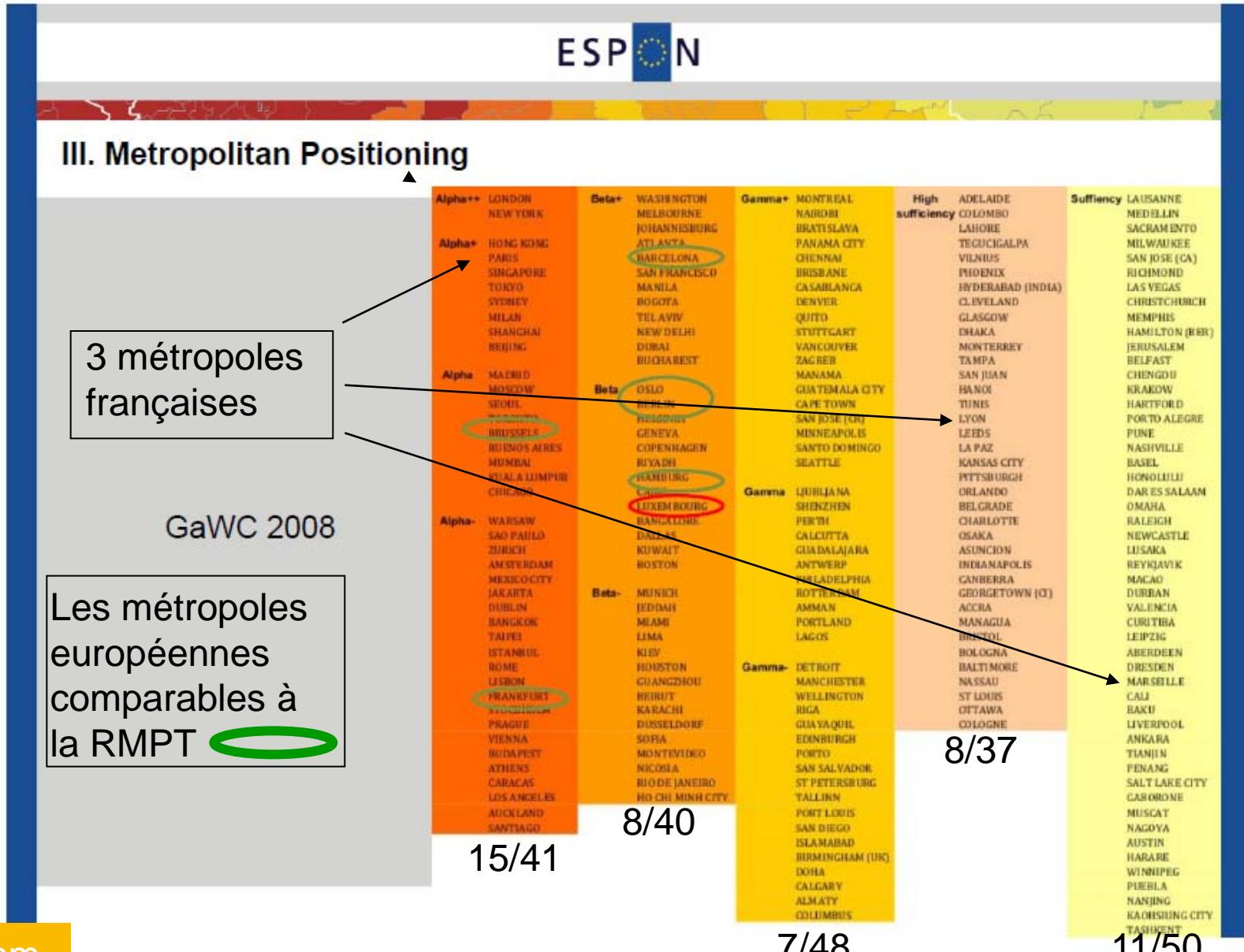
A l'initiative de la Grande Région, METZ est intégrée en 2011 dans le périmètre du projet de création d'une **Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière**: la **RMPT**.

Avant d'aborder les enjeux locaux liés au projet de SDCI il convient de clarifier notre « grille de lecture des enjeux métropolitains » dans l'espace régional.



L'Europe est faible dans le classement des Métropoles mondiales (49/216)

La France est faible dans le classement européen (3/49)

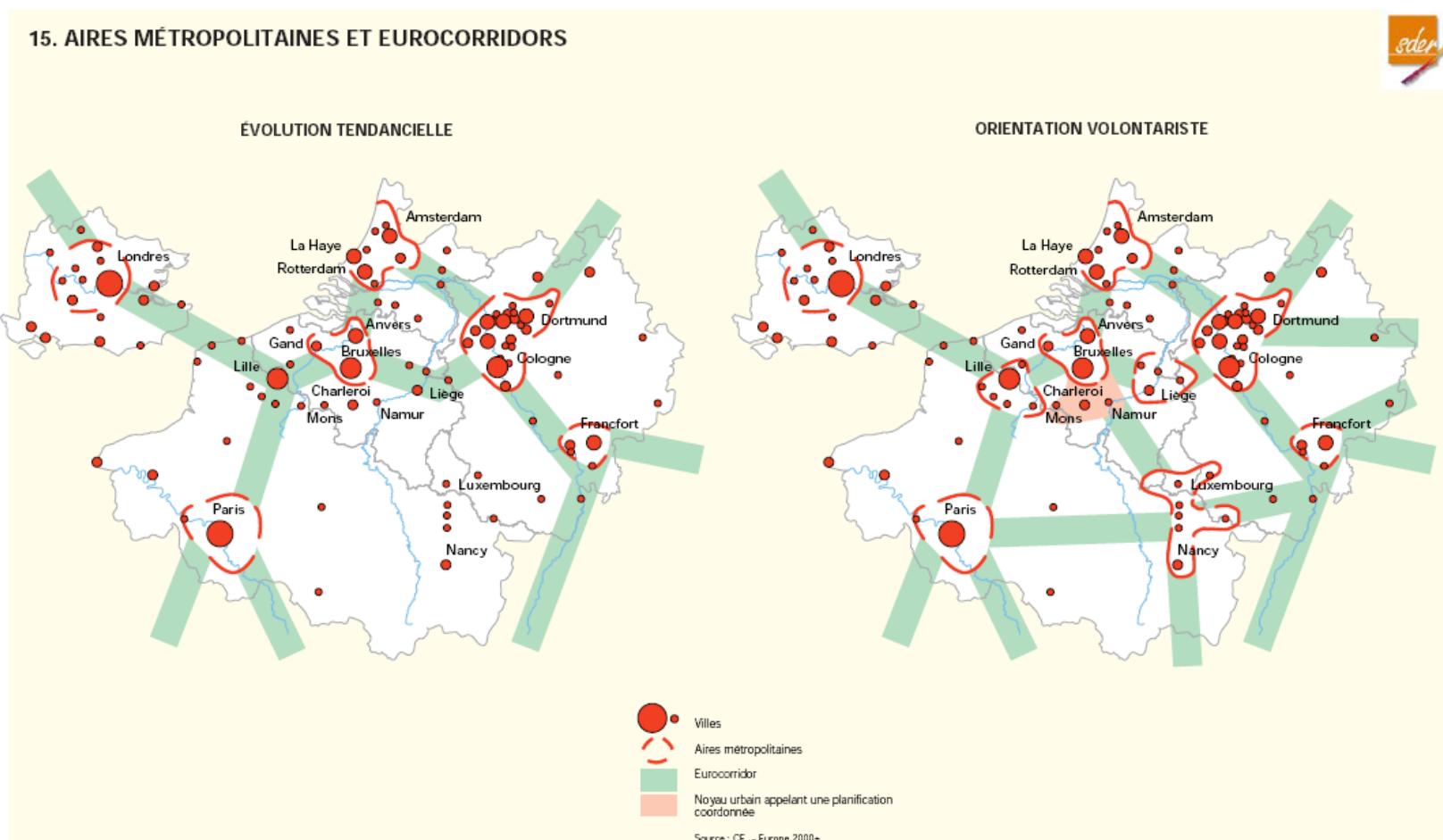


Le Schéma de développement de l'Espace Communautaire (SDEC Europe 2000+)

Cette carte extraite du document « Europe 2000+ », indique l'évolution tendancielle ou volontariste du système urbain pour l'espace du Centre des Capitales.

C'est le document fondateur de la réflexion métropolitaine européenne.

METZ n'est pas connectée à la « Blue banane » mais elle **peut constituer une aire métropolitaine transfrontalière avec Luxembourg, Sarrebruck, Trèves (Quattropole) et Nancy Thionville (Sillon Lorrain)**.



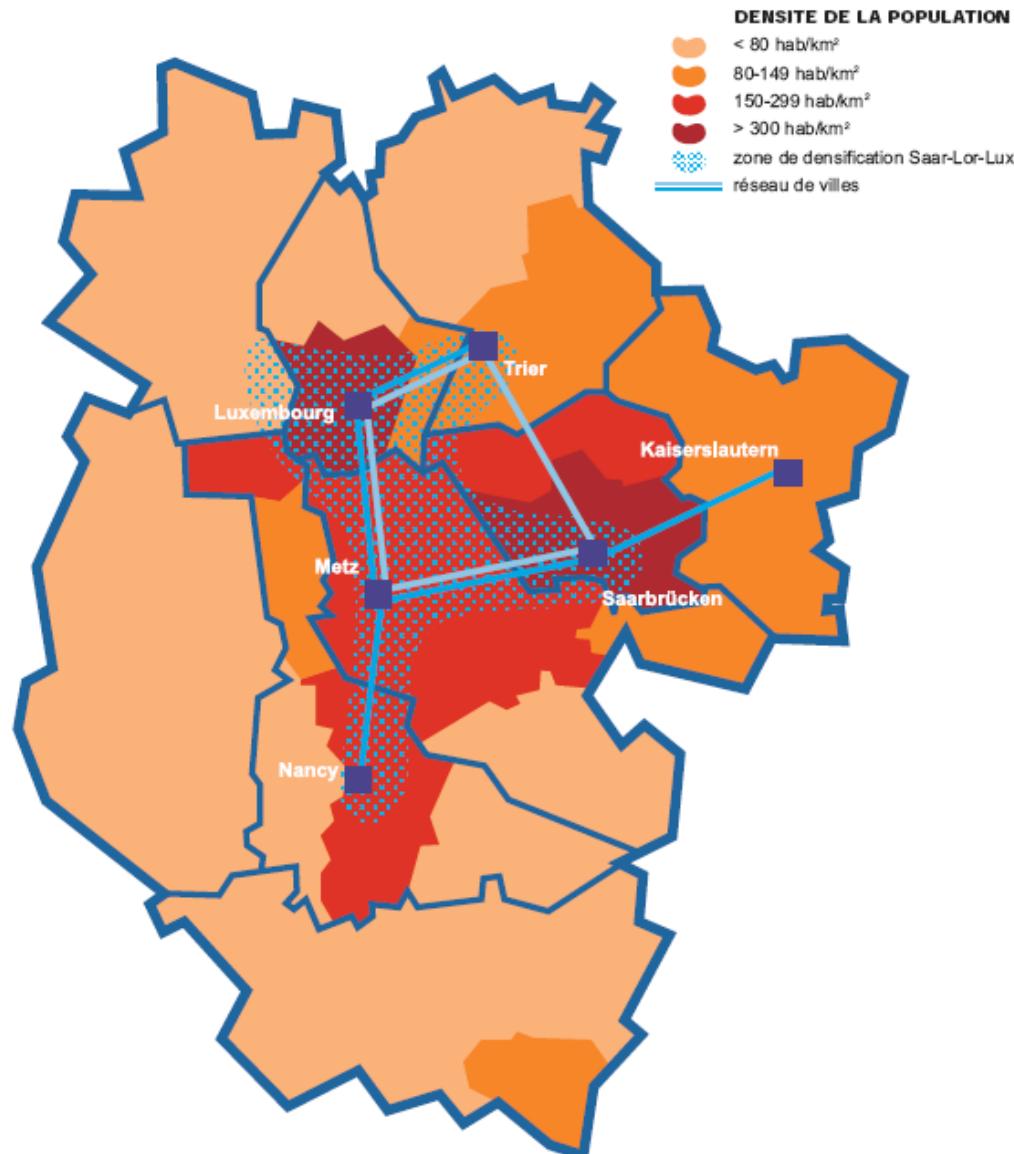
Du point de vue européen METZ n'est pas condamnée à opérer un choix entre un avenir transfrontalier vers le Nord et un avenir national vers le SUD: METZ est en rotule entre ces 2 espaces **et inscrit son avenir dans la RMPT et dans le PMSL**

Le cadrage par le SDEC et sa transcription dans le Programme Directeur d'Aménagement du territoire du GDL depuis 2003

RESEAU DE VILLES : ORIENTATION VOLONTARISTE

« Le SDEC développe les arguments suivants pour justifier la nécessité d'un développement spatial polycentrique et équilibré :

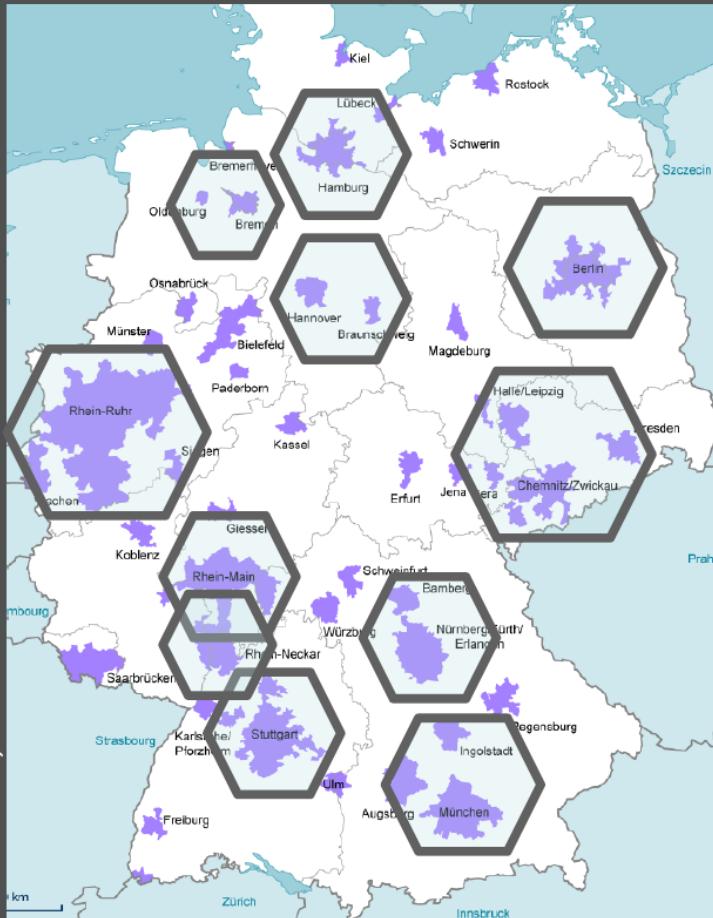
Il est nécessaire d'aspirer à une armature urbaine polycentrique à travers le territoire entier de l'UE, qui comprend un classement gradué des villes. C'est la condition sine qua non pour le développement équilibré et durable des collectivités locales et régionales, qui doit être approfondi en tant que véritable avantage de localisation dont dispose l'UE par rapport aux autres grandes régions économiques. »



L'Allemagne des Métropoles Européennes: 3 étapes entre 1995 et 2005

On voit clairement que l'approche allemande des « Régions Métropolitaines Européennes » n'a rien de commun avec le concept de Métropole en France. Si on peut ignorer ces différences à Paris ou à Marseille, on doit en tenir compte à Luxembourg et à Metz.

Europäische Metropolregionen



1995: 6

1997: 7

2005: 11

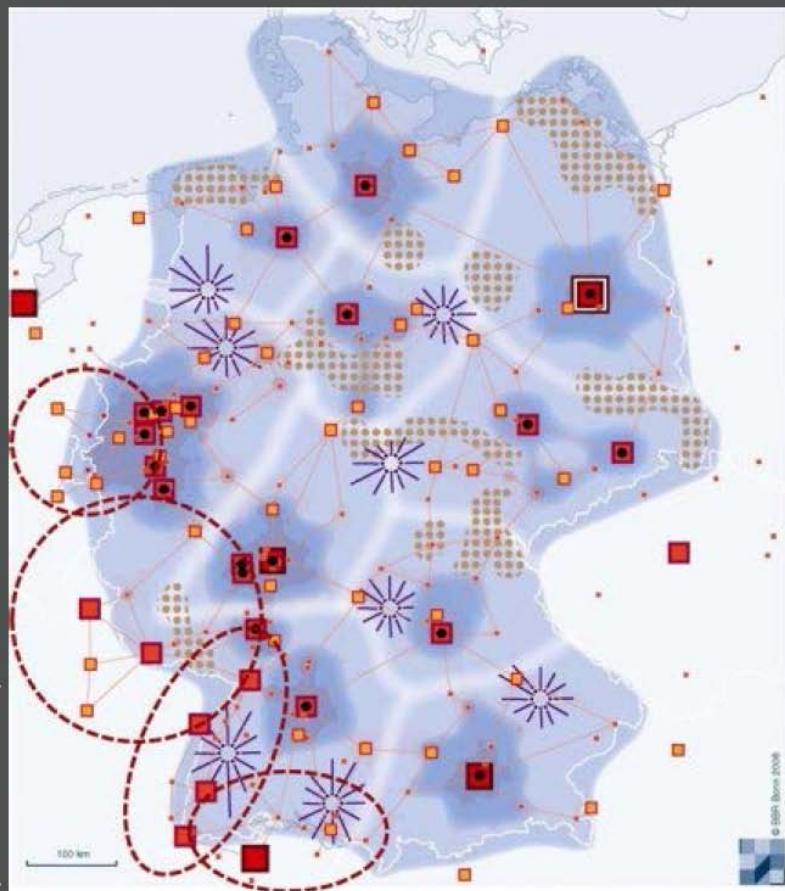
- + Bremen-Oldenburg
- + Hannover-Braunschweig-Göttingen(-Wolfsburg)
- + Nürnberg
- + Rhein-Neckar

L'Allemagne des Métropoles Européennes

4 RMT revendentiquent leur entrée dans le club des métropoles européennes allemandes (Berlin 07 juillet 2011): Sarrebruck et Trèves avec Luxembourg et le couple Metz-Nancy.

Le niveau fédéral (MORO) épouse en 2010 les propositions du SDEC Europe 2000+.

Régions métropolitaines transfrontalières



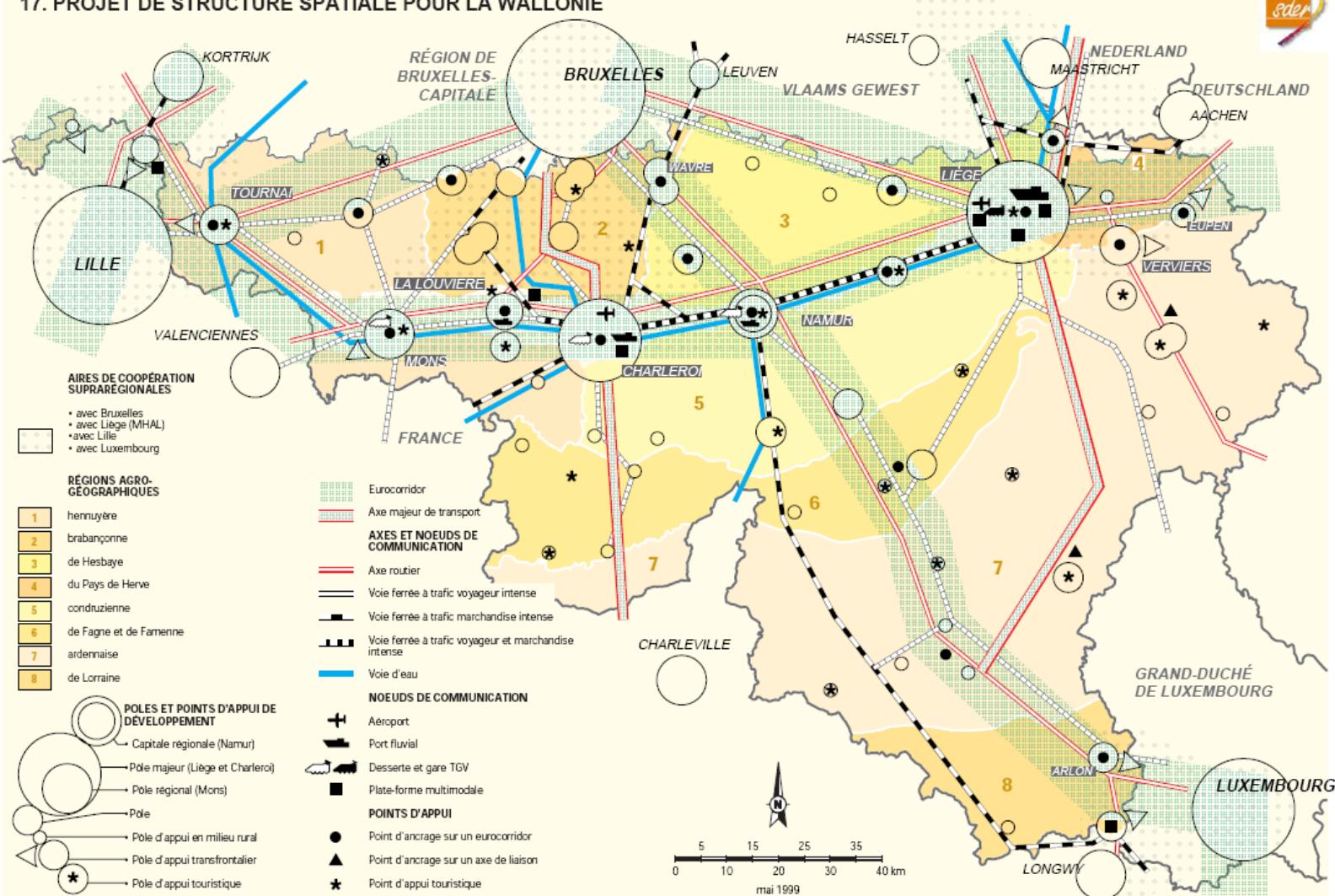
Modellvorhaben Raumordnung (MORO)

„Überregionale Partnerschaften in grenzüberschreitenden Verflechtungsräumen“
(2007-2010)

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional de la Wallonie

Le SDER affiche la dépendance d'Arlon à la zone d'influence de Luxembourg

17. PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE

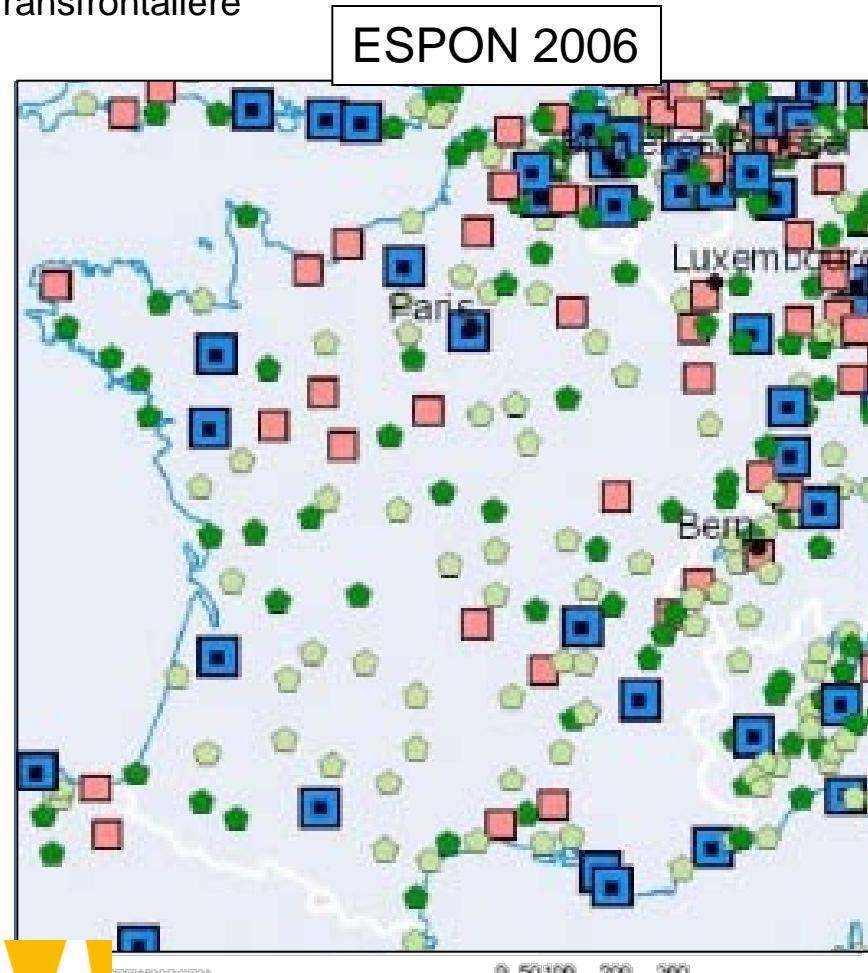


Les RMPT de l'étude

METRO BORDER

L'Europe des Aires Métropolitaines transfrontalières

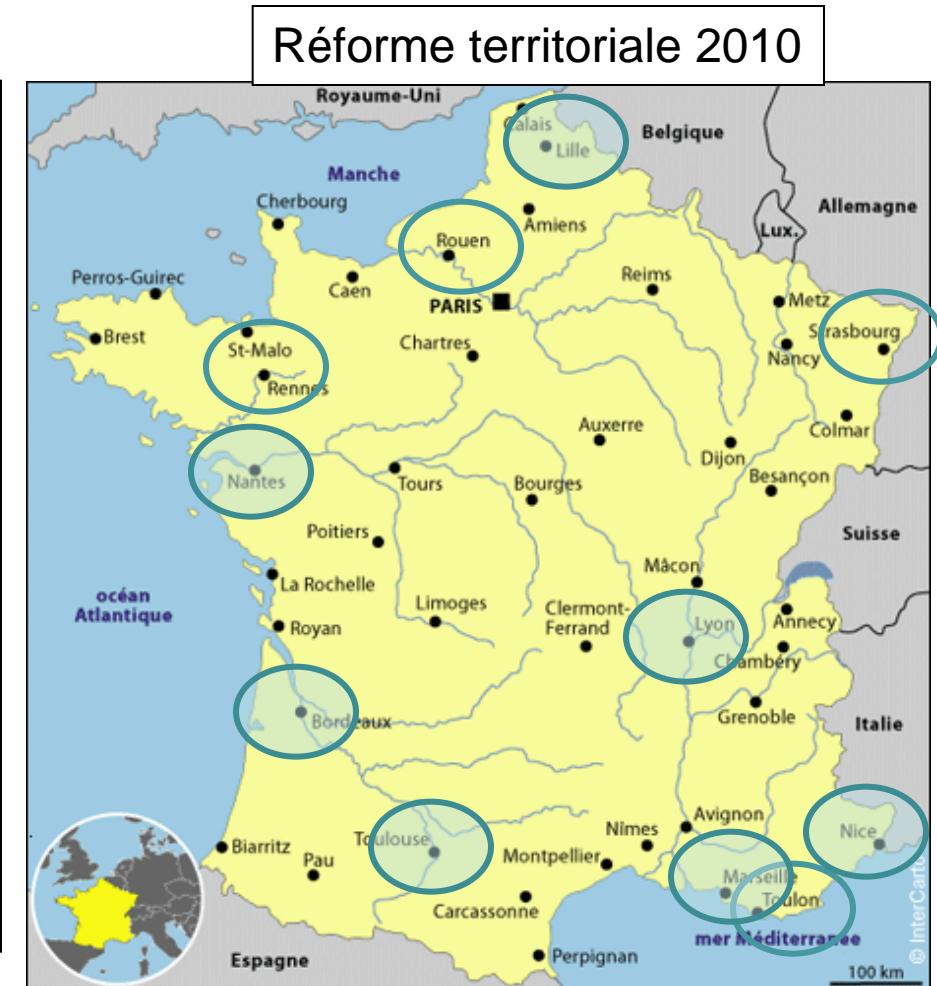
Un avenir transfrontalier métropolitain pour METZ au sein de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière



Les Métropoles françaises du rapport Balladur

La France des métropoles des littoraux

Un avenir métropolitain pour Metz au sein du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain

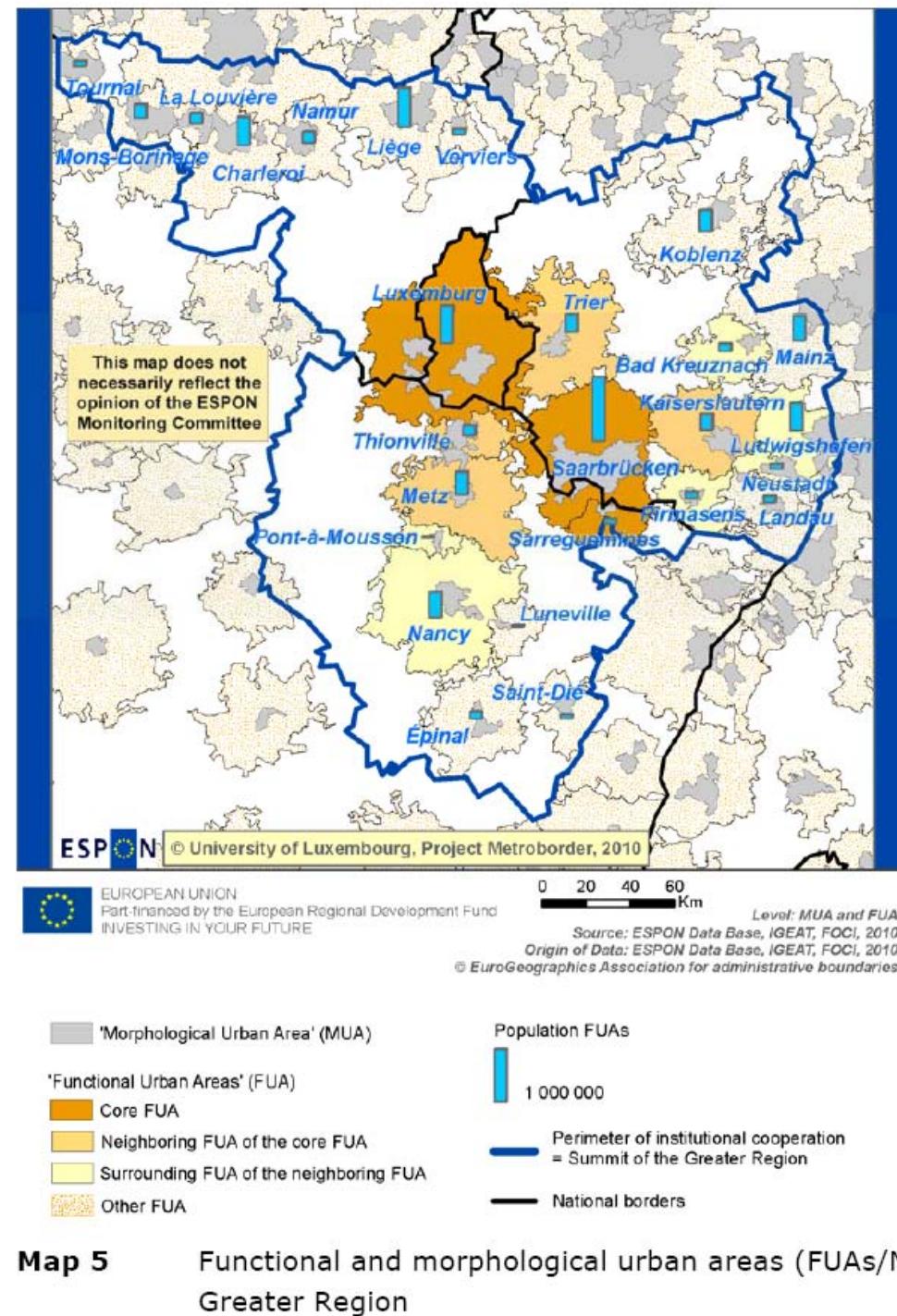


En 2009-2010 l'étude Metroborder décrit les contours d'une RMPT, « GECT politique » de la Grande Région (2015).

La RMPT s'organise autour des aires urbaines fonctionnelles de Luxembourg et Sarrebruck (Core FUAs), appuyées par les aires de voisinage de Metz-Thionville, de Trèves et de Kaiserslautern (neighboring FUAs).

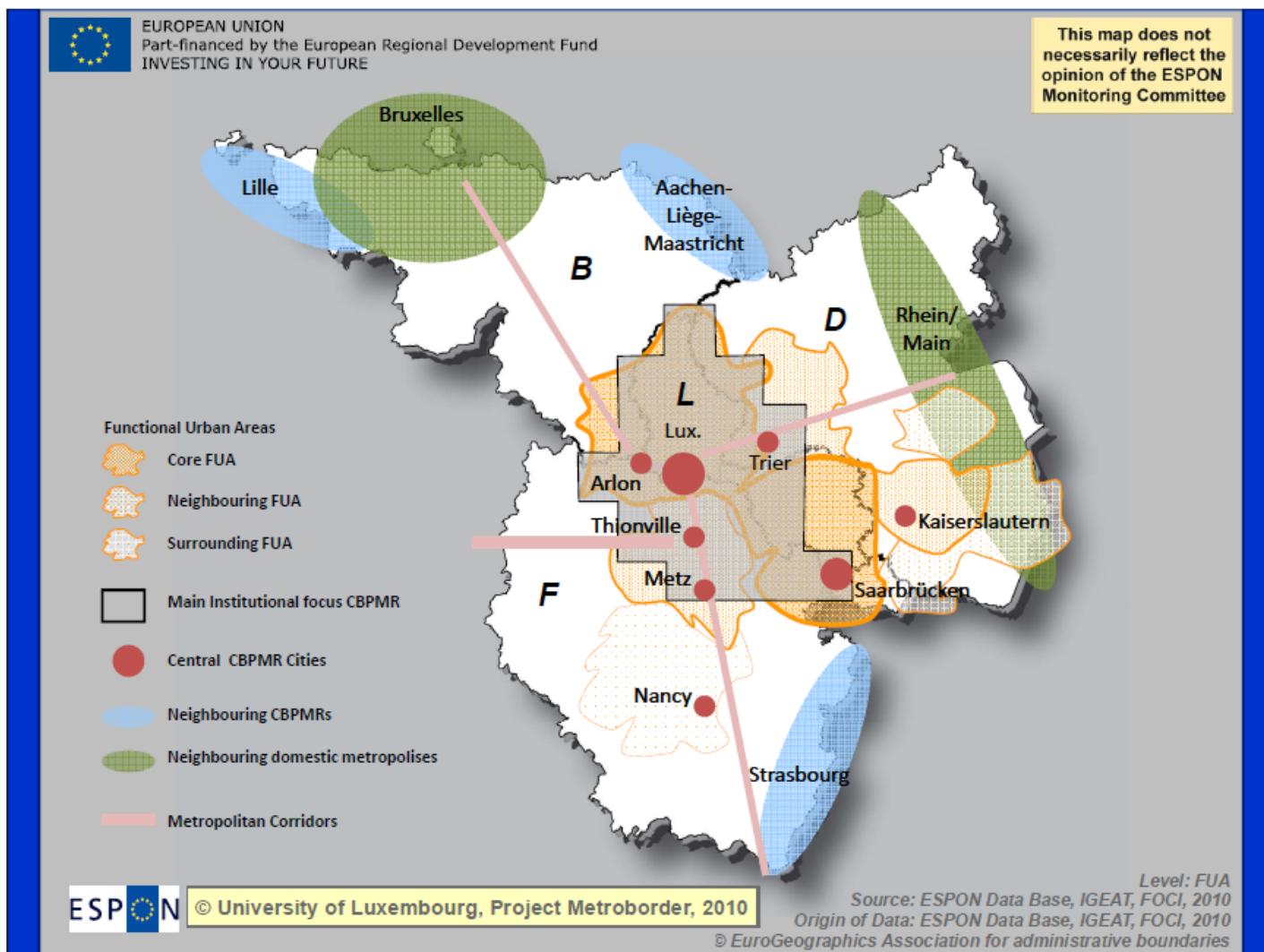
Les aires de Nancy et Pont-à-Mousson sont des aires éloignées (Surrounding FUAs).

La FUA de Luxembourg englobe Arlon, Longwy et toute la bande frontière française nord Mosellane « perdue » par les FUAs de Thionville...et de Sarreguemines.



METZ porte Sud de la RMPT.

Le Sillon Lorrain sera l'interlocuteur de la RMPT (résolution de décembre 2010)



Le Sillon Lorrain: une réponse à l'appel à projets métropolitains de la DATAR

A la suite de différents CIAT qui se sont déroulés depuis 1990 et en particulier lors du CIAT de Mende du 12 juillet 1993, l'Etat a souhaité donner un nouvel essor à la politique d'aménagement du territoire et **établi la nécessité de disposer sur le territoire national de métropoles susceptibles de se positionner au niveau international dont la métropole Nancy-Metz.**

30 juin 1998: Première réunion sur l'axe métropolitain Thionville-Metz-Nancy-Epinal à METZ

10 juin 1999: Déclaration commune fondatrice avec le Conseil Régional de Lorraine

Mars 2000: Adoption et délibération des 4 communes et de la CUGN pour la constitution et la participation au réseau de Villes du Sillon Lorrain

Décembre 2004: appel à coopération métropolitaine de la Datar. Déclaration d'intention du Sillon Lorrain.

2011: La réforme territoriale crée le statut de Pôle Métropolitain (syndicat mixte d'EPCI).

Les statuts du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain sont soumis à délibération des EPCI (Metz Métropole délibère le 11 juillet; la CUGN a délibéré le 01 juillet et la CC d'Epinal le 04 juillet 2011).

Les statuts font l'objet d'un point d'information du Conseil Municipal de Metz (2ème point de l'ordre du jour).



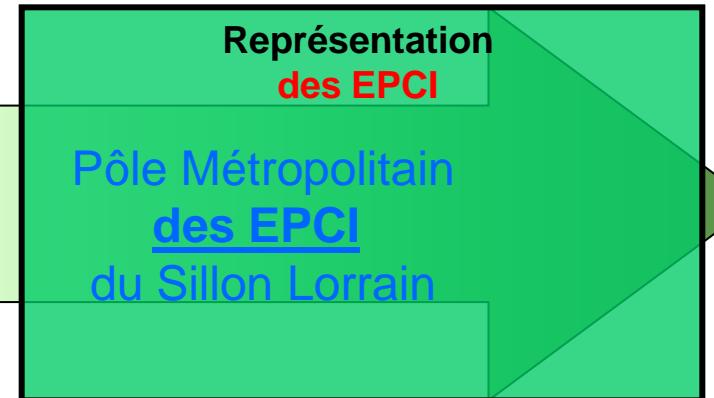
Situation 2010



2011



2012 / 2013 / 2014...



2 ème PARTIE: le projet de SDCI

I'élaboration du SDCI: la 1^{ère} phase du projet

Rappel: l'association Metz Thionville Briey, créée dès le 08 octobre 2010, « **afin de constituer un lieu de débat, de dialogue et d'échange entre l'ensemble des collectivités des aires Urbaines de Metz et de Thionville sans préjuger des contours futurs des EPCI qui émergeront après l'adoption de la loi de réforme des collectivités territoriales** » nous a collectivement permis de largement anticiper les enjeux territoriaux et les impacts de la réforme.

- Aujourd'hui, à ce stade du processus de la réforme territoriale, les conseils municipaux sont sollicités par le Préfet pour émettre un avis sur le projet de SDCI présenté le 28 avril 2011.
- Sollicité par courrier du Préfet du 28 décembre 2010, le maire de Metz a adressé ses propositions par courrier le 04 janvier 2011.
- Le 05 avril 2011 un document argumenté accompagné de cartographies intitulé « un projet pour Metz » a été adressé au Préfet avant la première réunion de la CDI du 28 avril.
- Le 02 mai 2011 le maire de Metz a fait part de ses observations sur le projet de SDCI.
- Le 26 mai 2011 la conférence des maires de MetzMetropole propose que soit rédigée une motion commune aux 40 collectivités locales de son périmètre actuel, demandant que soient ajoutées au projet de SDCI la CC de Maizières (au moins la rive gauche) et les 3 communes situées au Sud de la CC du Sillon Mosellan.



La réforme territoriale

Le schéma départemental de coopération
intercommunale



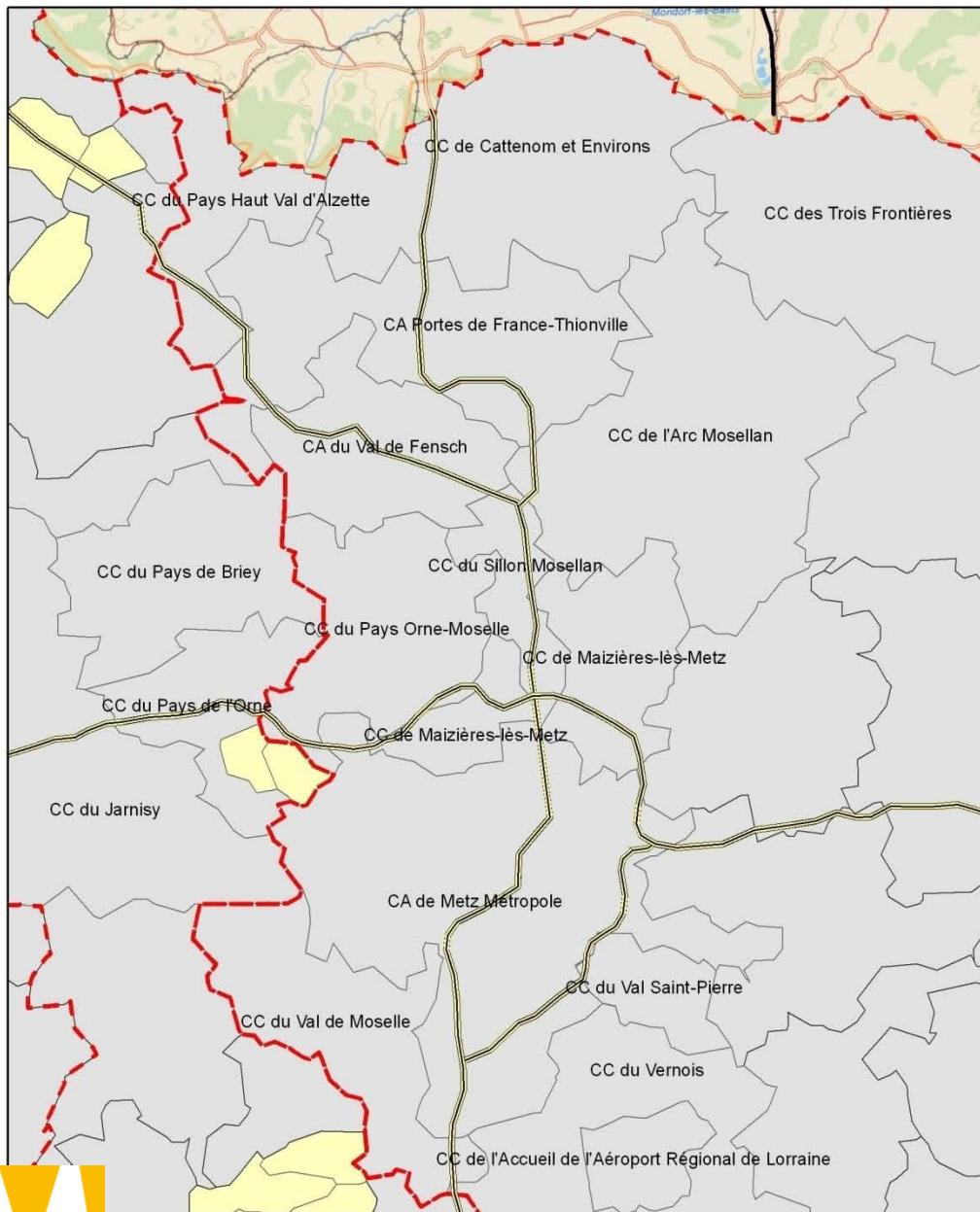
Le 05 avril 2011

UN PROJET POUR METZ



N

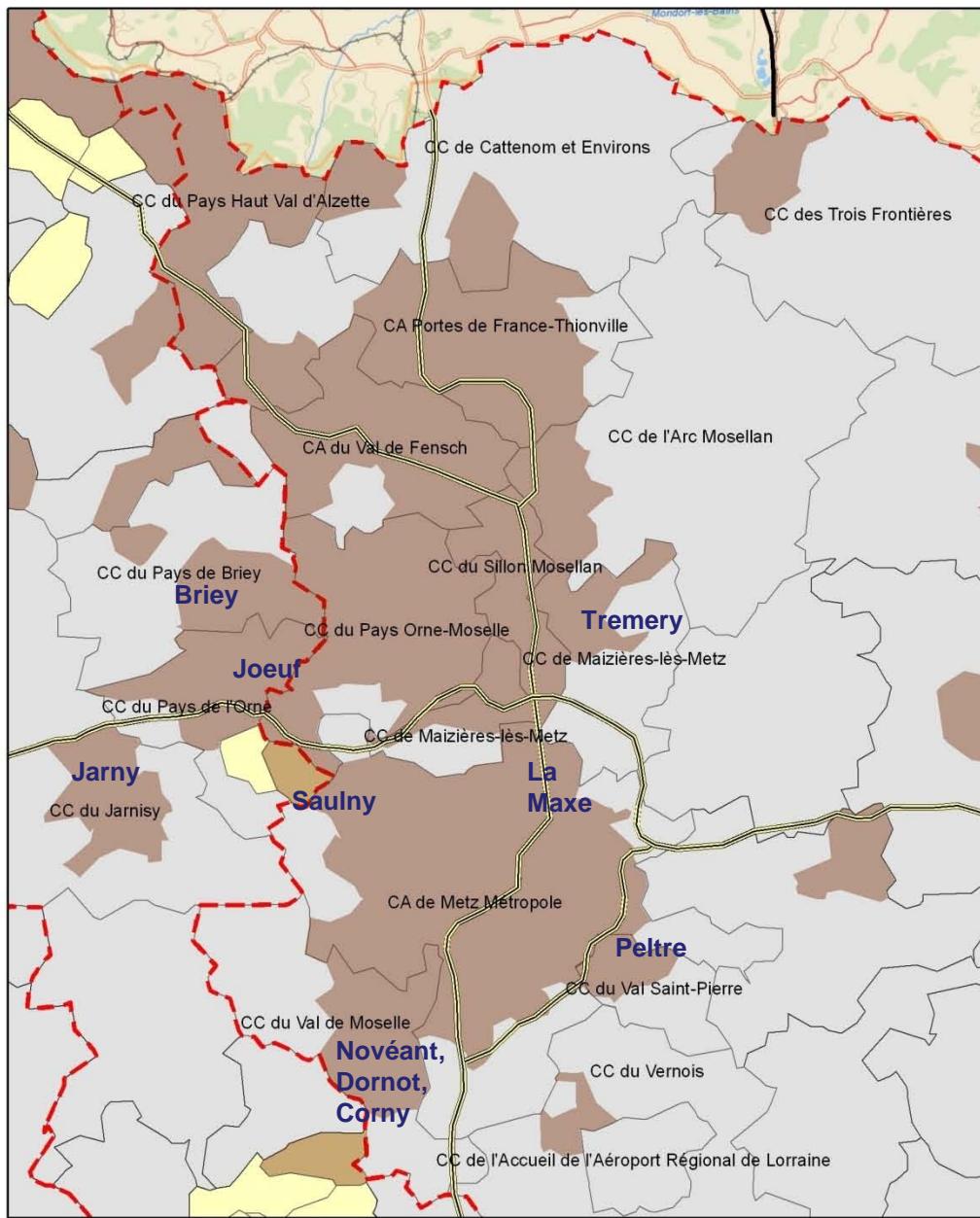
Un Projet pour Metz



Légende

- Voies rapides
- Frontières
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres



Un Projet pour Metz



Ce que dit la loi

Le schéma prend en compte les orientations suivantes :

« Une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des **unités urbaines** au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale. »

Le projet de Metz au regard de l'unité urbaine

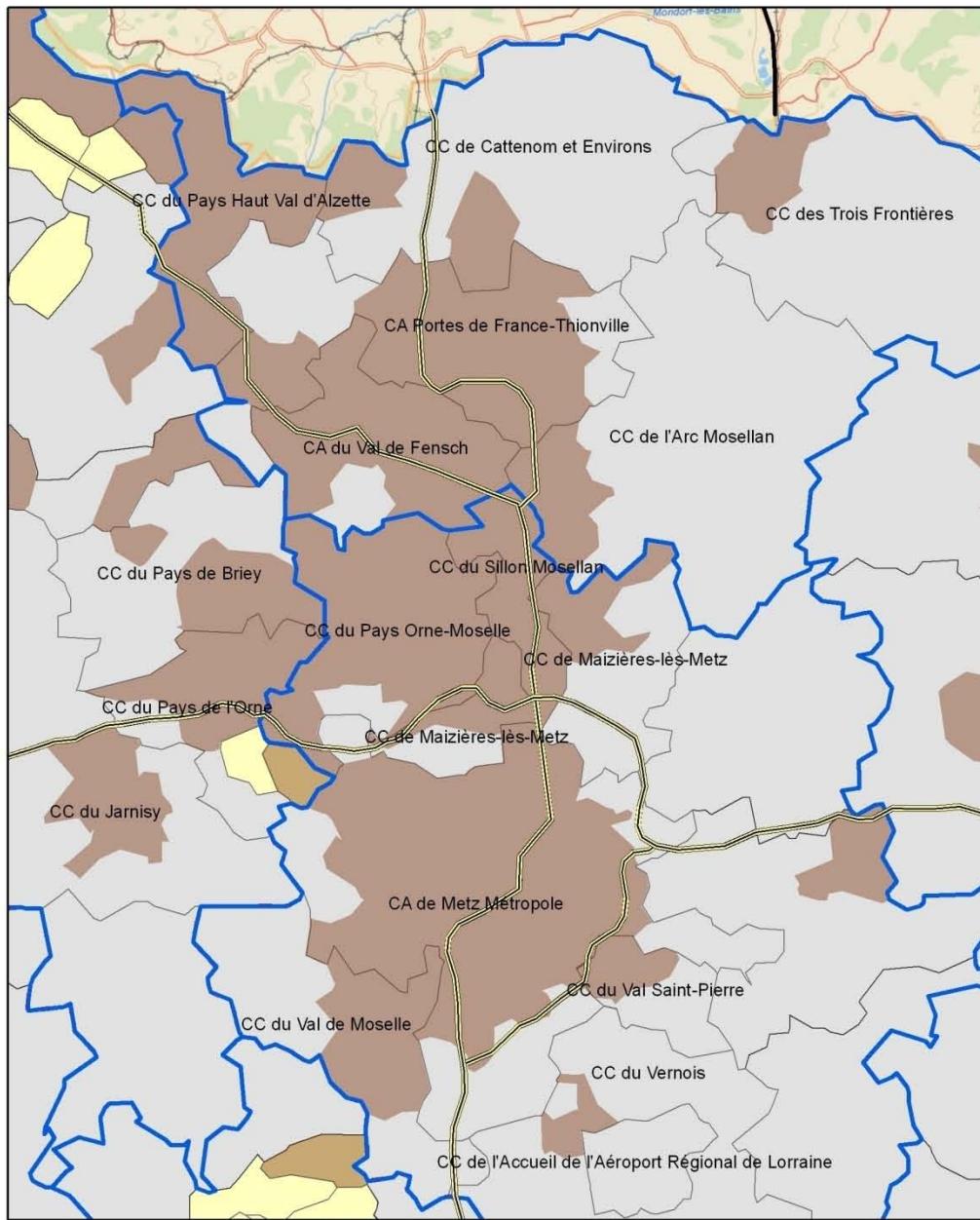
Au cœur de ce vaste espace recouvrant sensiblement l'Aire Urbaine de Metz, l'Unité Urbaine INSEE décrit autour de la Ville de Metz le périmètre le plus dense, celui des continuités urbaines.

C'est à l'évidence un périmètre pertinent, celui des pratiques urbaines et des services du quotidien, l'espace de l'intercommunalité de proximité, des transports urbains, de la vie scolaire, de la culture, des ressources partagées de l'eau, de la collecte des déchets...

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres



Un Projet pour Metz



Tenant compte des limites des SCOTS:

- Le SCOTAM autour de METZ
- Le SCOTAT autour de THIONVILLE
- Le SCOT BRIEY-LONGWY

Légende

- Voies rapides
 - Frontières
 - SCOT
 - Unité Urbaine de 2010
 - Départements
 - E.P.C.I
 - Communes isolées
- 0 4 8 Kilomètres

N

Un Projet pour Metz

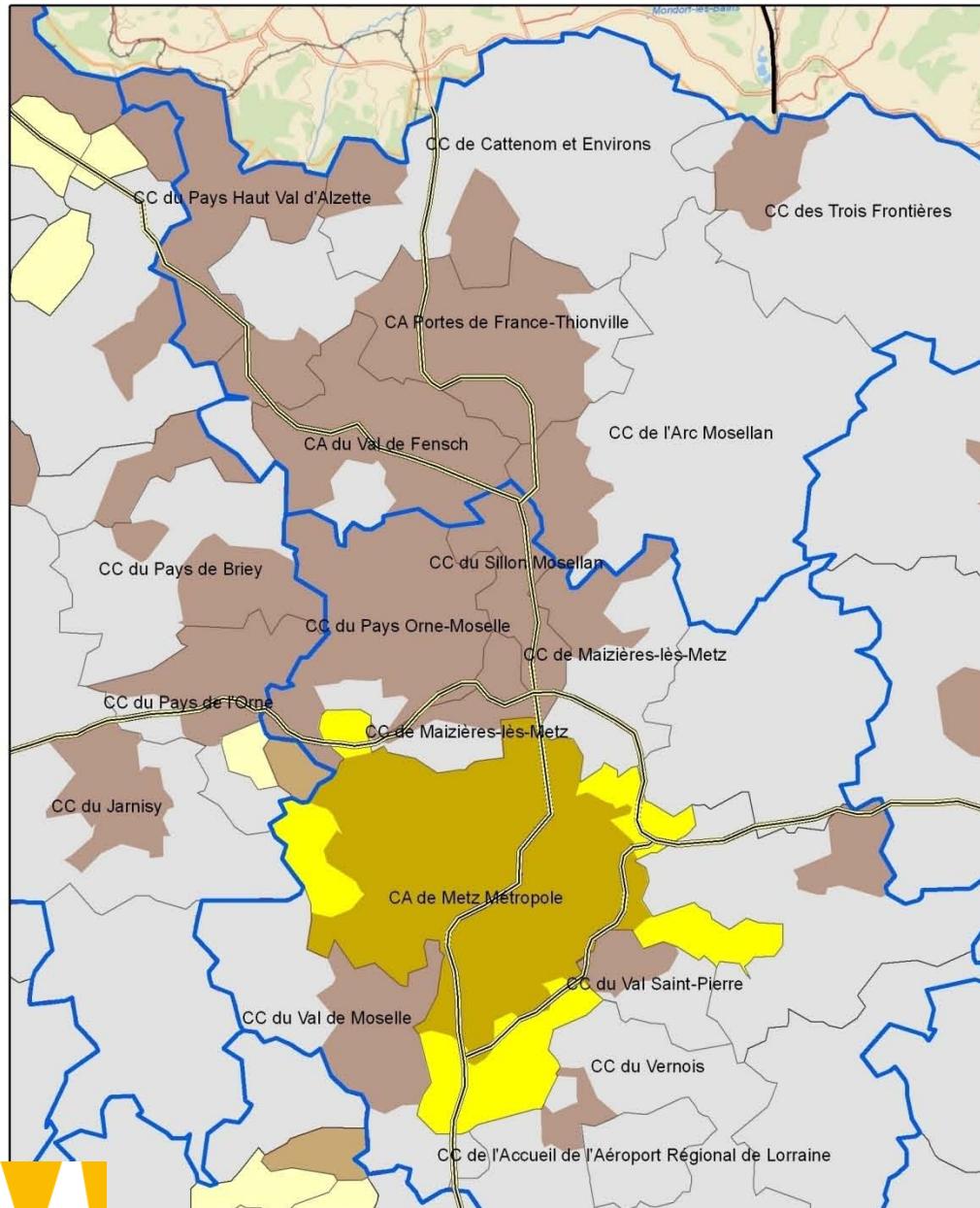
Les limites actuelles de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole:

Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- SCOT
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres



M

ission Métropole et Prospective



Un Projet pour Metz

Ce que dit la loi

« Dans chaque département, il est établi, (...) une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et **la suppression des** enclaves et **discontinuités territoriales...** »

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz

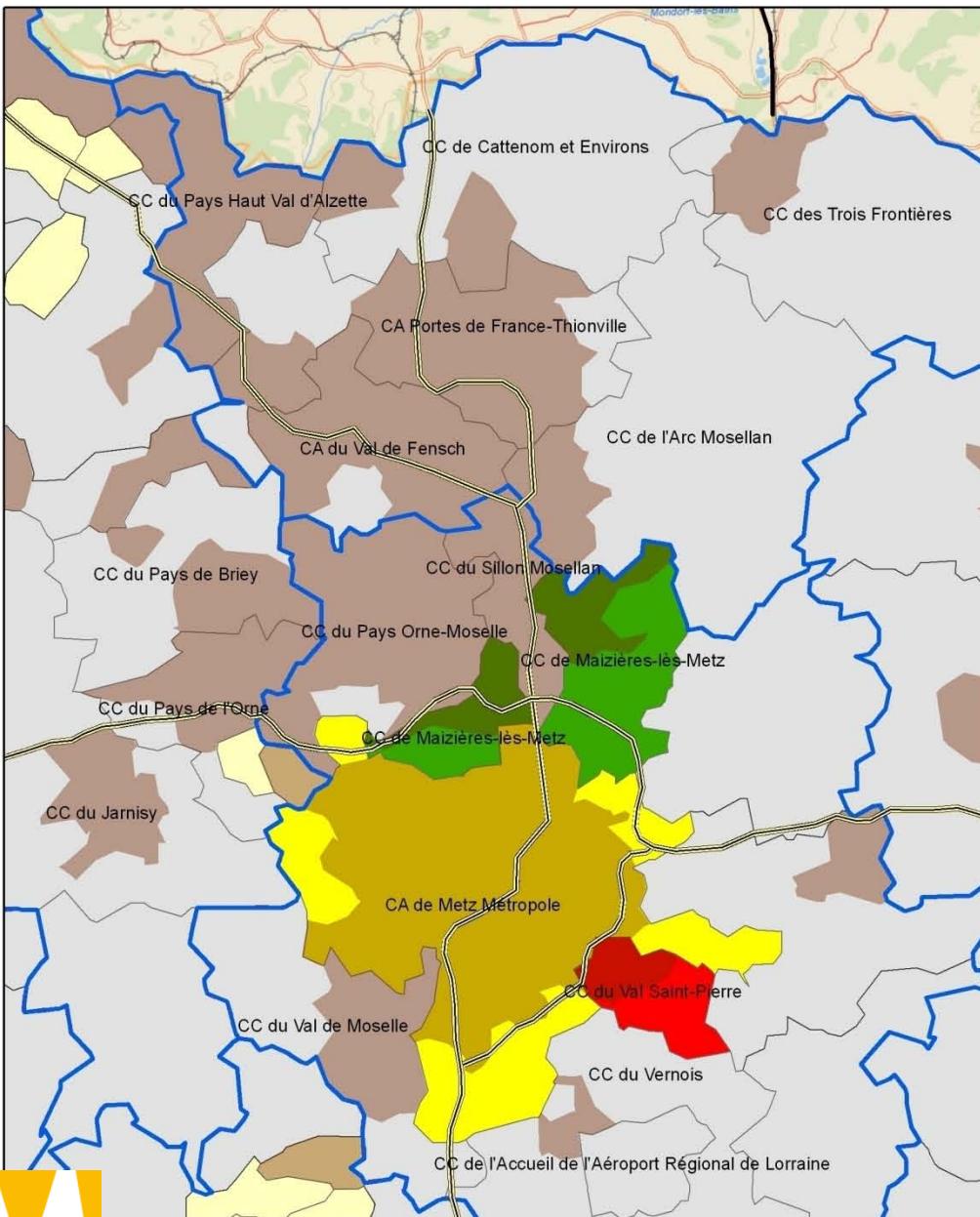
Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40
CC de Maizières-lès-Metz	22 238	14
Total :	247 395	54

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- SCOT
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres





Un Projet pour Metz



Ce que dit la loi

« Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale prend en compte les orientations suivantes :

1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants ».

La communauté de communes du Val Saint-Pierre.

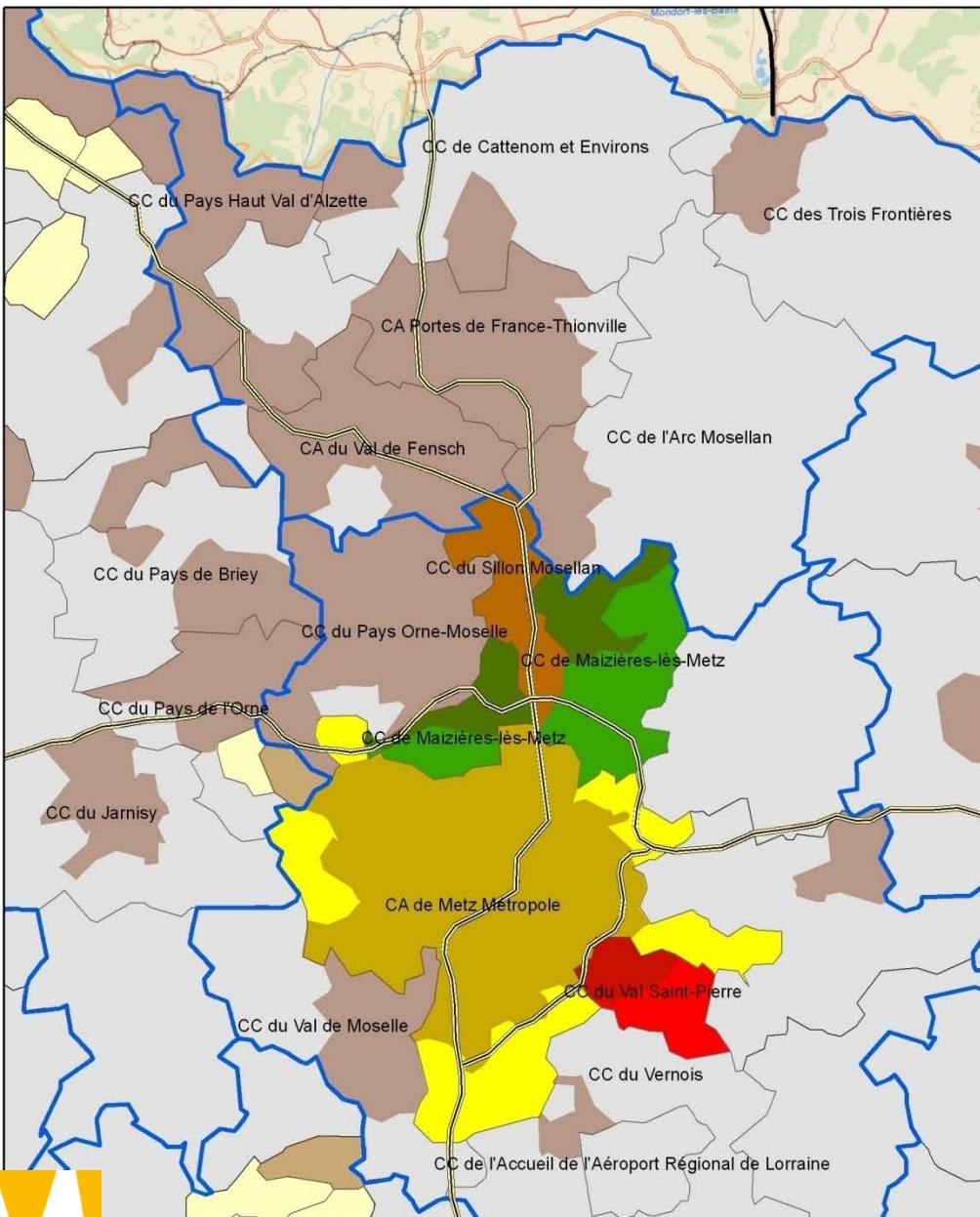
Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40
CC de Maizières-lès-Metz	22 238	14
CC du Val Saint Pierre	4 758	4
Total:	252 153	58

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- SCOT
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres





Un Projet pour Metz

La Communauté de communes du Sillon Mosellan est incluse dans le périmètre du **Scotam**, dans l'**Unité Urbaine de Metz**, et riveraine (Woippy) de Metz Métropole en rive gauche de la Moselle.

Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40
CC de Maizières-lès-Metz	22 238	14
CC du Val Saint Pierre	4 758	4
CC du Sillon Mosellan	28 403	6
Total :	280 556	64

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- SCOT
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres



Un Projet pour Metz

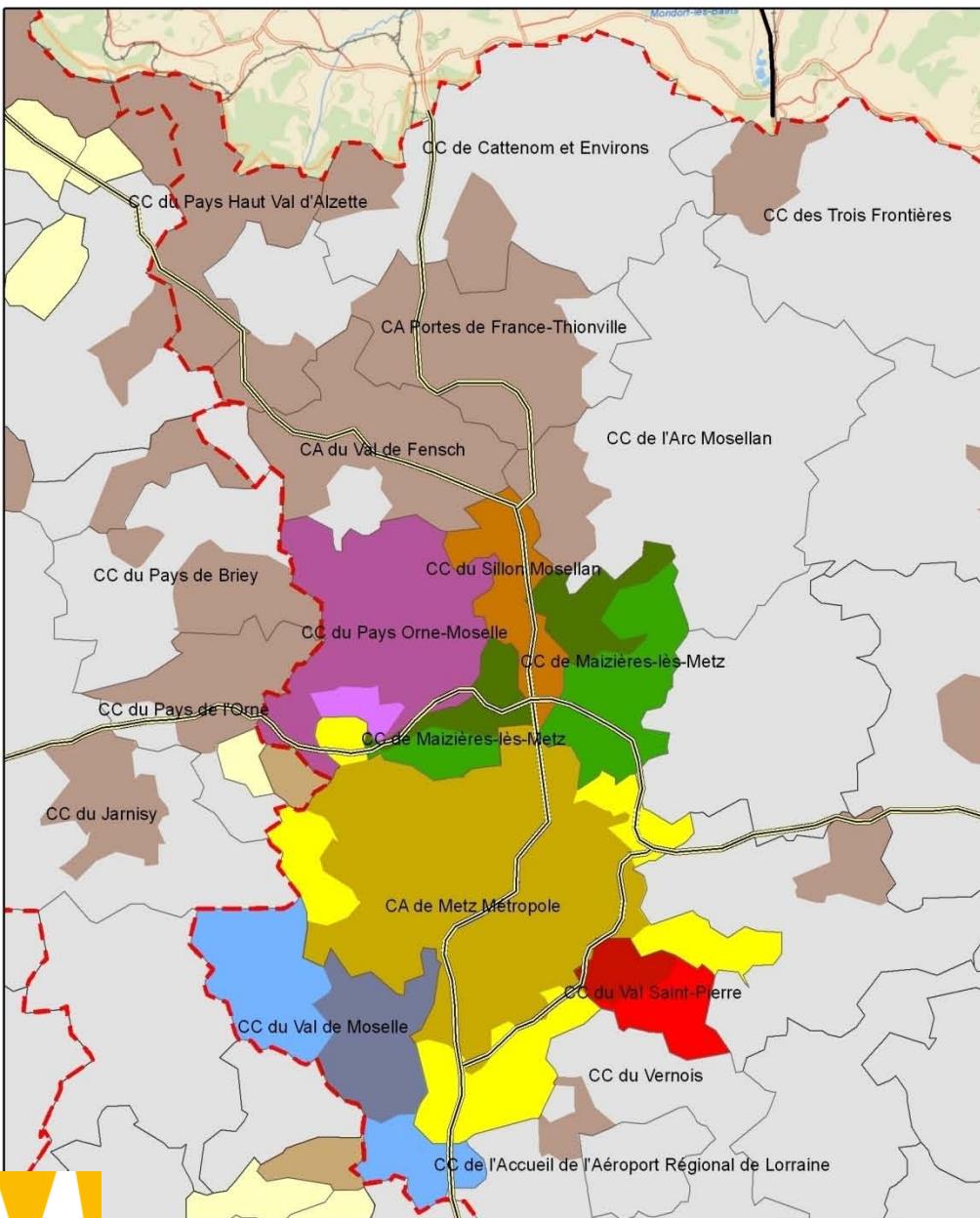
La Communauté de communes du Pays Orne Moselle est incluse dans le périmètre du **Scotam**, dans l'**Unité Urbaine de Metz**, et riveraine (Saint-Privat) de Metz Métropole en rive gauche de la Moselle.

Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40
CC de Maizières-lès-Metz	22 238	14
CC du Val Saint Pierre	4 758	4
CC du Sillon Mosellan	28 403	6
CC du Pays Orne Moselle	53 673	13
Total :	334 229	77

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres



Un Projet pour Metz



La communauté de communes du Val de Moselle, incluse dans le Scotam et partiellement dans l'UU de Metz .

Nom	Population	Nbr de communes
CA de Metz Métropole	225 157	40
CC de Maizières-lès-Metz	22 238	14
CC du Val Saint Pierre	4 758	4
CC du Sillon Mosellan	28 403	6
CC du Pays Orne Moselle	53 673	13
CC du Val de Moselle	10 296	10
Total :	344 525	87

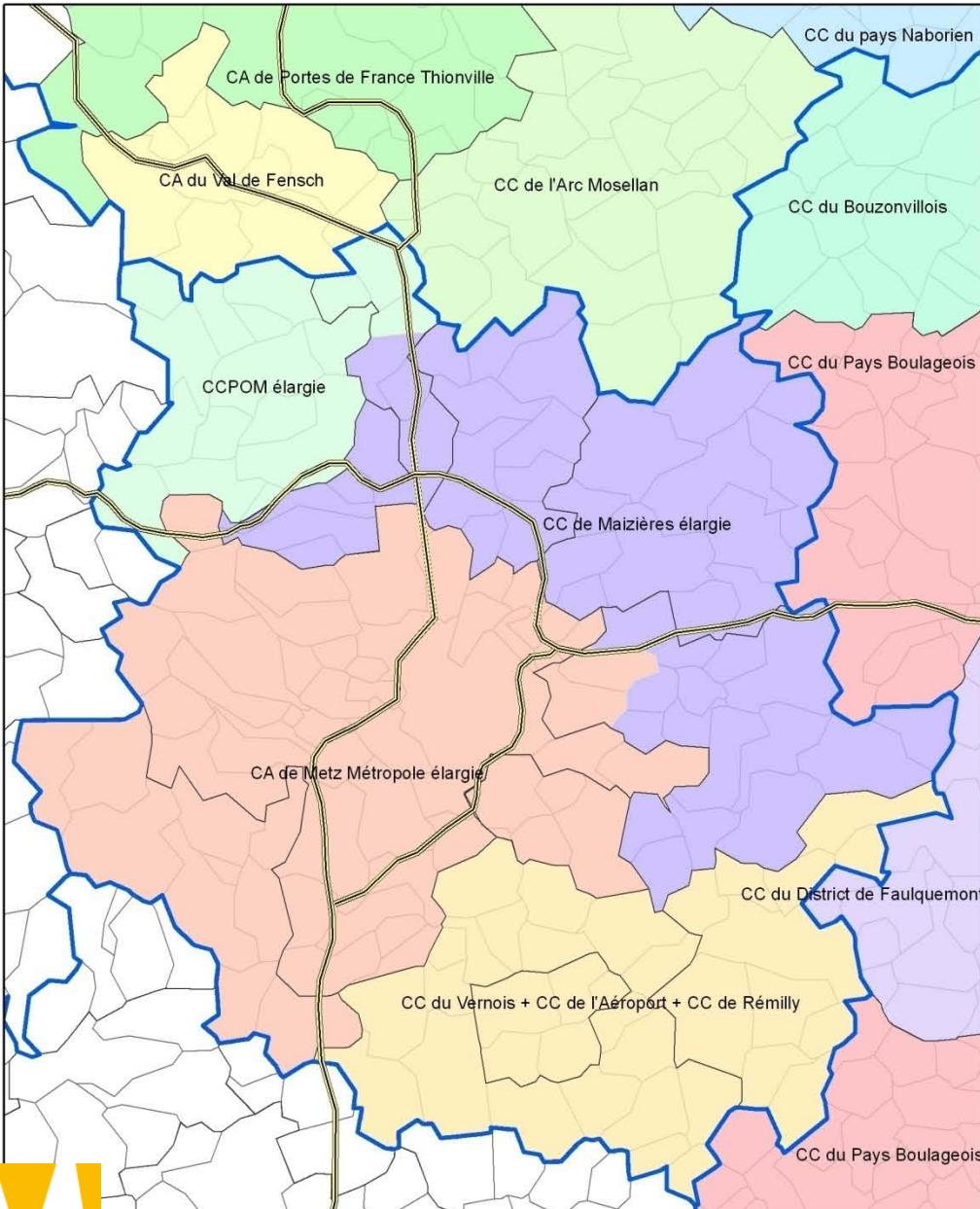
Légende

- Voies rapides
- Frontières
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I
- Communes isolées

0 4 8 Kilomètres

N

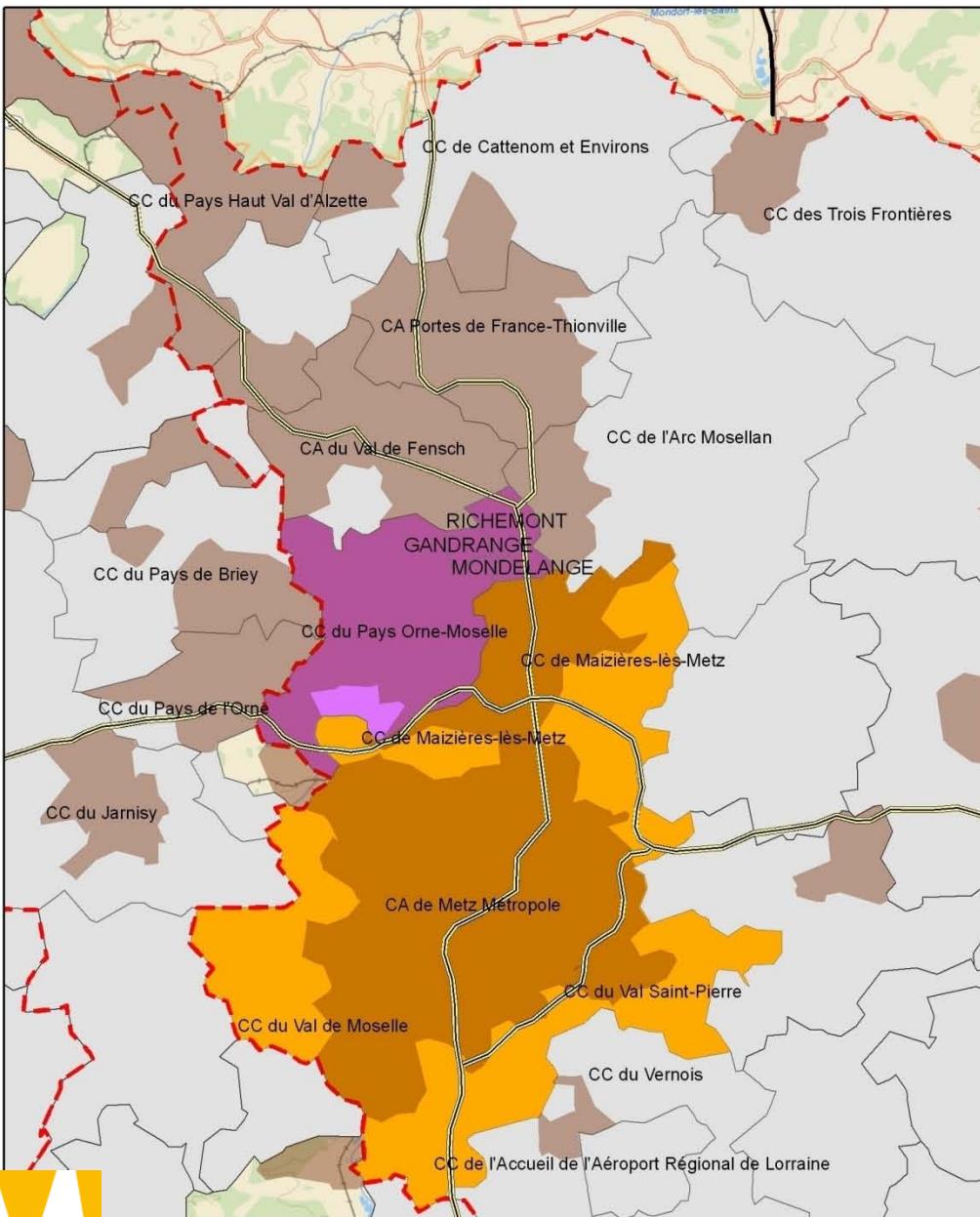
La proposition du Préfet



Nom	Population	Nbr de communes
CC du Pays Orne Moselle élargie	64 373	16
CA de Metz Métropole élargie (proposition du préfet)	241 708	56
CC de Maizières-lès-Metz Pange Haut Chemin	56 506	44
CC du Vernois élargie	15 702	35

Légende

- Voies rapides
 - Frontières
 - SCOT
 - Départements
 - Communes isolées
 - E.P.C.I
- 0 3,5 7 Kilomètres



Le poids de population important de la **CC Orne Moselle** et la prise en compte du projet de la Préfecture d'y rattacher les communes de Richemont, Gandrange et Mondelange, au débouché Nord de la vallée de l'Orne nous ont conduit à réduire notre proposition de périmètre initial sur ce secteur Nord.

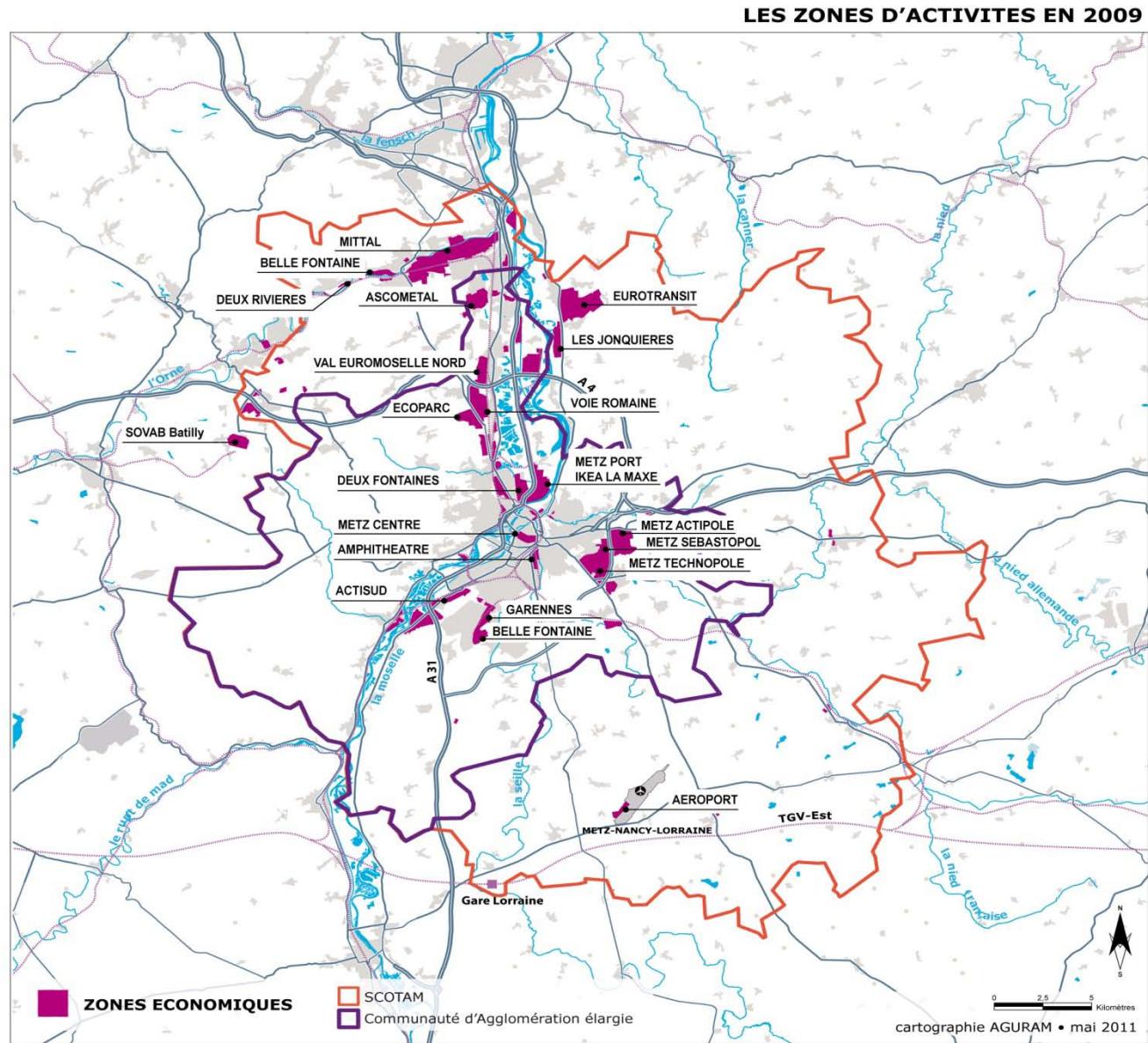
Nom	Population	Nbr de communes
CC du Pays Orne Moselle élargie	64 373	16
CA de Metz Métropole élargie	280 152	71

Légende

- Voies rapides
- Frontières
- Unité Urbaine de 2010
- Départements
- E.P.C.I

0 5 10 Kilomètres

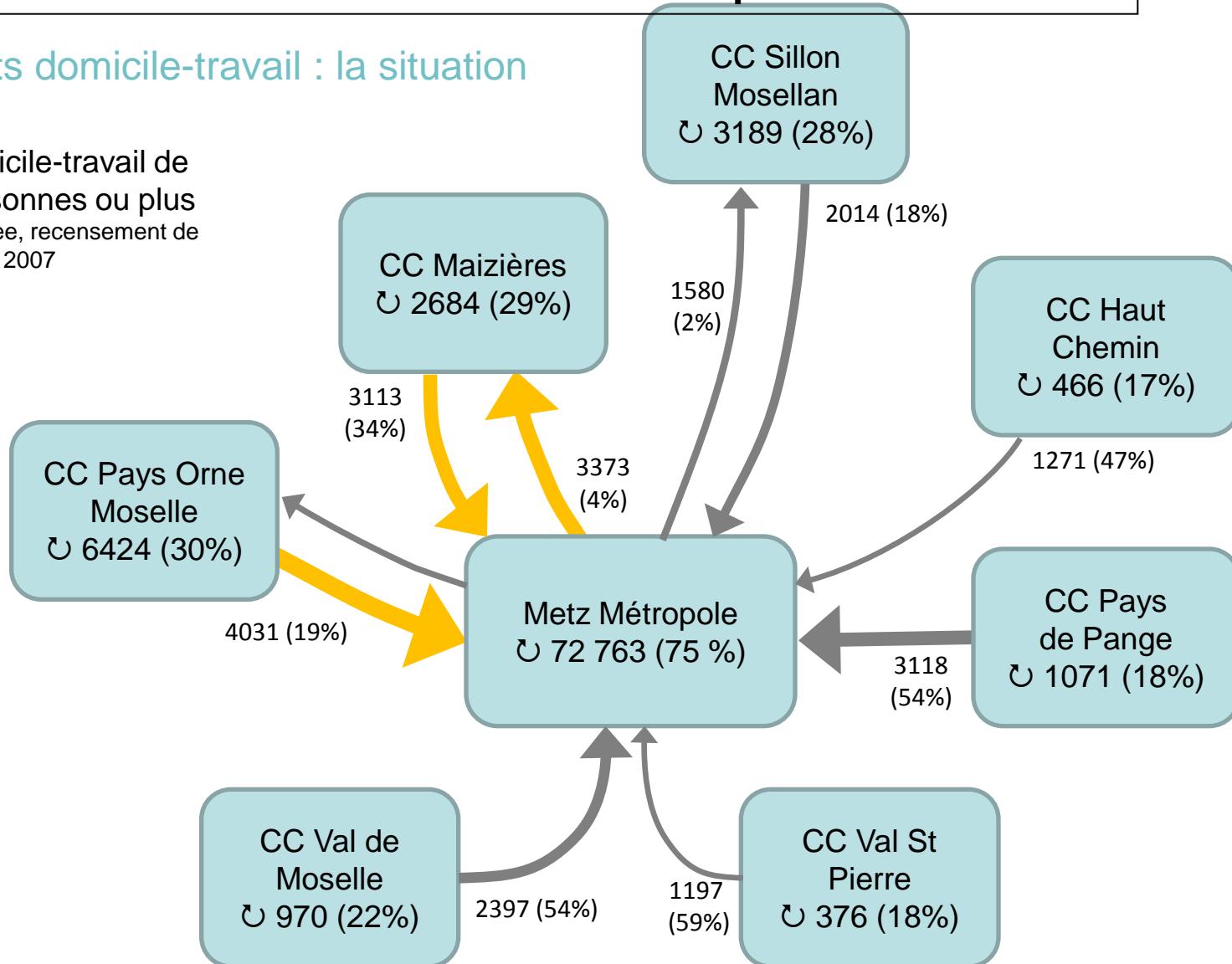
Les enjeux fonciers



Conference des maires de Metz Métropole du 26 mai 2011

Les trajets domicile-travail : la situation actuelle

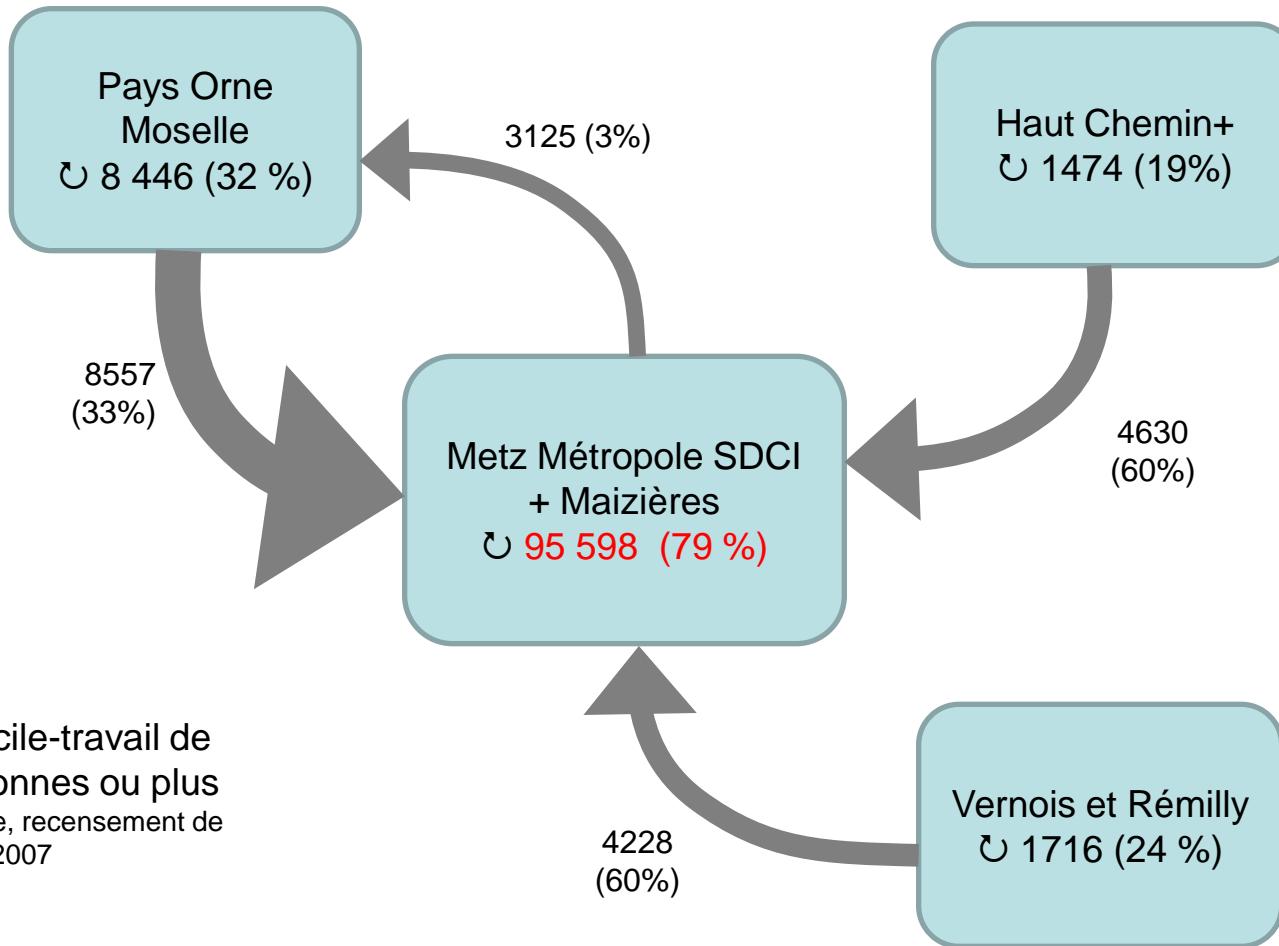
Flux domicile-travail de 1000 personnes ou plus
Source : Insee, recensement de 2007



- Tout passe par Metz Métropole
- Des relations « égalitaires » avec Maizières

Conference des maires de Metz Métropole du 26 mai 2011

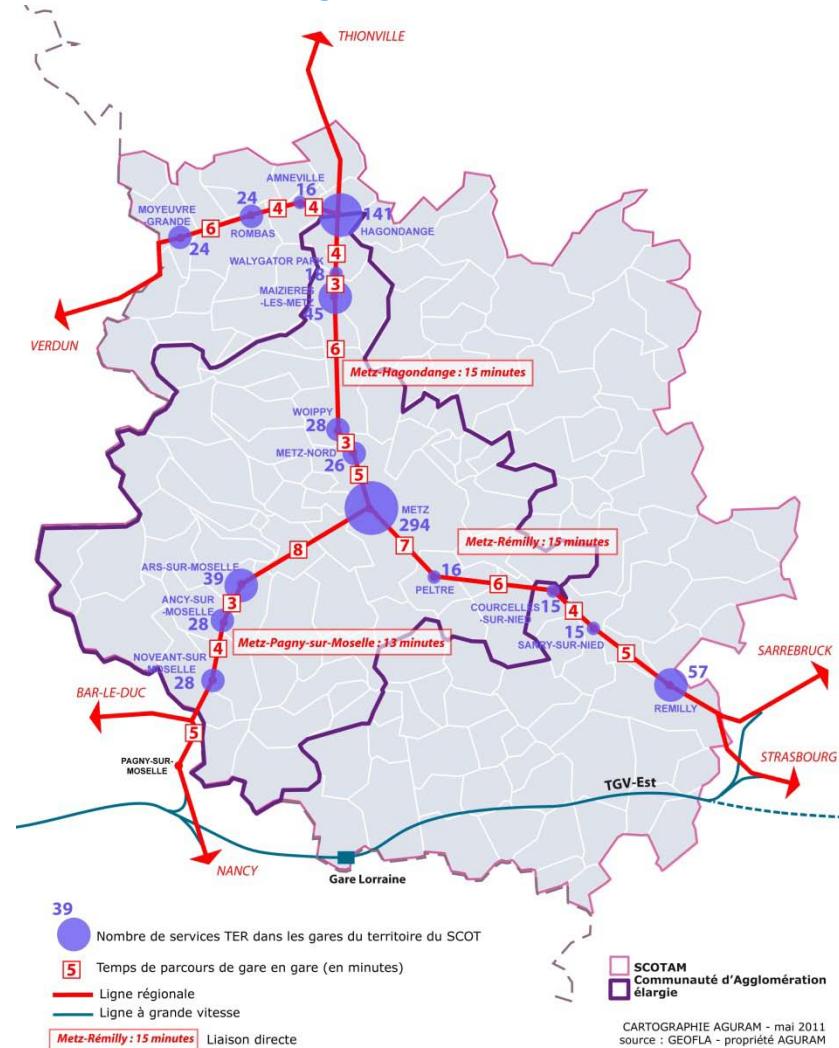
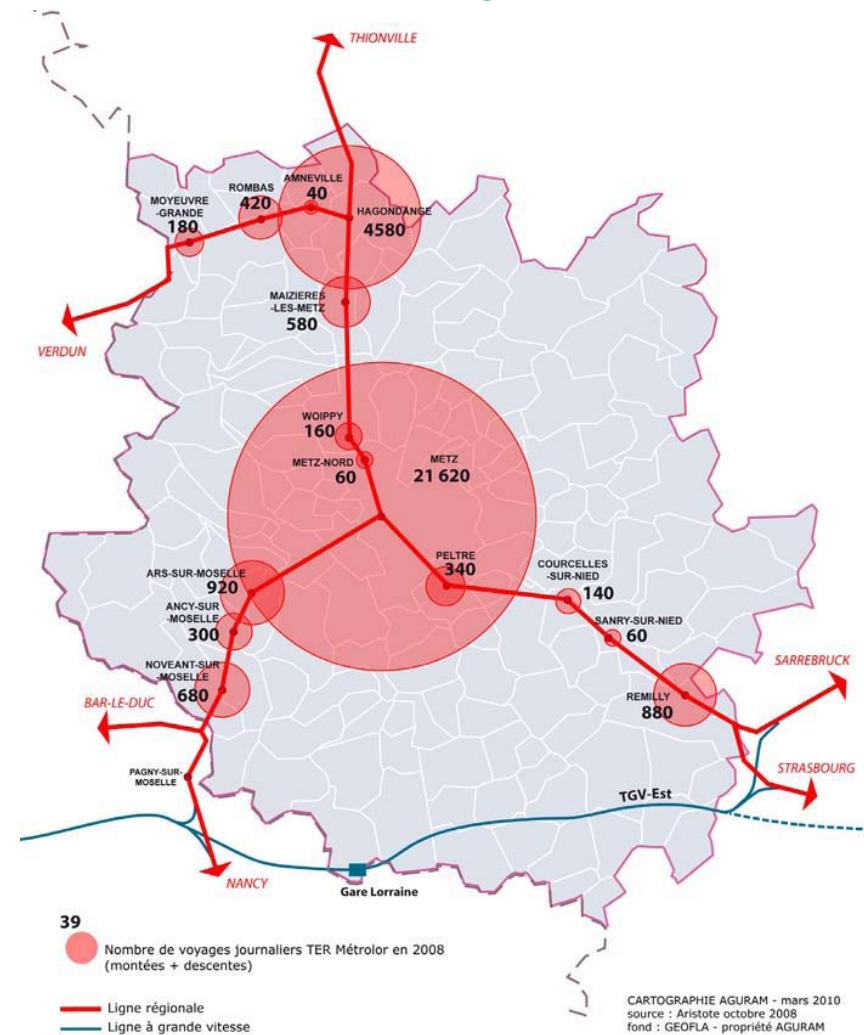
Les trajets domicile-travail : périmètre SDCI+CC Maizières



- + 15000 trajets domicile-travail pris en compte par le système de transports de Metz Métropole

Conference des maires de Metz Métropole du 26 mai 2011

Des opportunités d'organisation nouvelles : l'exemple des gares



RECETTES FISCALES

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et Fiscalité Ménages :
vers une consolidation des taux

	MetzMetropole	Val de Moselle	Val Saint Pierre	CC Maizières
TH	9,98%	7,58%	9,92%	7,58%
TFPB	1,05%	-	3,96 %	-
TFPNB	7,10 %	2,27%	11,40%	1,88%

- L'écart des taux est limité
- L'harmonisation sera lissée

FPU et Fiscalité Ménages (Suite)

Attention à la comparaison des taux

Un exemple = la cotisation Minimum de CFE concerne la moitié des entreprises

La cotisation minimum est « forfaitaire » car les bases sont très faibles

Principe = Taux * Base minimum (votée par EPCI)

A Metz Métropole le taux de CFE est plus élevé mais les petites entreprises sont moins imposées.

	Metz Métropole	Val de Moselle	Val Saint Pierre	CC Maizières
Taux CFE	24,95%	18,66%	16,92%	19,39%
Base mini	900 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Cotisation entreprises	224	280	254	290
	base 100	+25%	+13,40%	+29,50%

- La fiscalité de Metz Métropole est la plus favorable aux petites entreprises**

La CET (Contribution économique territoriale) est due par les personnes exerçant en France, une activité professionnelle non salariée à titre habituel. Cette contribution comporte une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée.

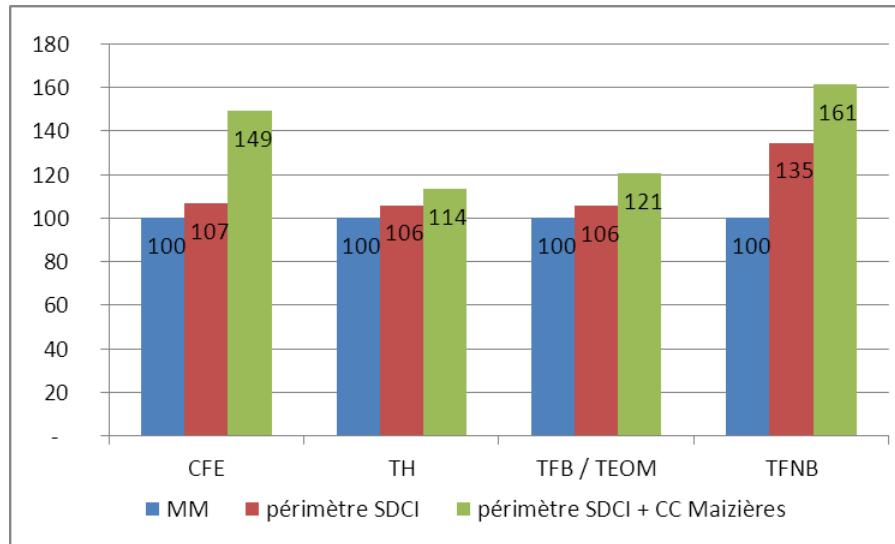
La CFE (cotisation foncière des entreprises) est assise sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties

Les recettes fiscales provenant de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sont reversées aux départements et aux régions.



RECETTES FISCALES

FPU – Fiscalité Ménages : comparaison des bases d'imposition



Périmètre SDCI: apport de bases important pour le « Rural » (FNB : +35%)

Périmètre SDCI + CC Maizières :

- fort apport de bases « Entreprises » (+49%) et « Rural » (+61%)
 - apport modéré de bases « ménages » (+14%, dont 8 pour CC Maizières)
- depuis réforme TP = transfert levier fiscal vers ménages (TH)*